

Réunion publique du 11 mars : les murs de clôtures en garrigue

Lors de l'Assemblée Générale de notre comité de quartier en décembre 2009, la dégradation environnementale que constitue la construction de murs de clôtures en garrigue avait été évoquée. En effet notre quartier couvre une grande partie de la garrigue Est de la ville, de part et d'autre de la route d'Uzès.

Une action de sensibilisation ayant été proposée, deux membres de notre comité de quartier ont effectué une campagne de recensement afin de dresser un « état des lieux » en ce domaine.

Le comité de quartier a présenté lors de la réunion publique du 11 mars 2011 un diaporama avec les résultats de cette étude qui a couvert environ 18 km de clôtures dans notre quartier et vous rappelle les recommandations de la « Charte de la garrigue » afin de préserver, de mettre en valeur et de garantir la pérennité de ce territoire, véritable patrimoine Nîmois.

Plus d'une trentaine de personnes dont trois élus, étaient présentes à cette réunion publique, animée par MM. Raynal et Muller qui avaient effectué le recensement des lieux. Le débat, après la projection du diaporama, fut intéressant et productif.

De nombreuses questions furent posées, à savoir :

Utilités des murs en garrigue : sécurité? vie privée ?

Comment faire connaître aux habitants la Charte de la garrigue?

Comment motiver les habitants pour construire des murs en accord avec cette Charte ?

Rôles des gardes-verts ?

Les réponses et propositions suivantes ont été apportées :

La Charte de la garrigue n'est qu'une force de proposition ; la mairie n'a pas le pouvoir de l'imposer.

Prévoir une récompense annuelle pour les murs en garrigue les plus réussis.

Vérifier que la Charte de la garrigue soit bien présentée sur le « site » de la ville.

Proposer une formation pour apprendre à construire des murs en pierres sèches.

Retrouver la présentation faite lors de cette réunion publique.

Les murs de clôture dans le quartier Gazelle-Route d'Uzes